

<https://www.snetap-fsu.fr/LEGTA-de-Tours-Fondettes-les-Agents-Des-Lycees-en-greve-le-21-octobre-2019.html>



LEGTA de Tours-Fondettes : les Agents Des Lycées en grève le 21 octobre 2019

- En Région -



Date de mise en ligne : samedi 19 octobre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Courrier adressé à :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
Monsieur Philippe VINCON, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche



Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
snetap@snetap-fsu.fr

Le 16 octobre 2019

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, le Snetap-[FSU](#) dépose, à la demande des personnels Agents Des Lycées du [LEGTA](#) de Tours-Fondettes, un préavis de grève pour le lundi 21 octobre 2019.

Il y a une quinzaine de jours maintenant, à l'approche des vacances d'automne, les agents des lycées (ménage / entretien) ont été informés par leur technicien d'encadrement de la demande de la direction de l'établissement de modifier leurs pratiques en ne demeurant pas sur leurs secteurs habituels (internats, salles de classe...) sur leurs jours de permanence. En effet, la secrétaire générale et le directeur considèrent qu'il y a nécessité de remettre à niveau un certain nombre lieux dont l'état général se serait dégradé ces dernières années. Par suite, l'organisation du service envisagée consisterait désormais à privilégier un secteur par tranche de vacances, en concentrant l'essentiel de l'équipe sur celui-ci. Par ailleurs, le premier site retenu serait le [CFA-CFPPA](#). En dépit d'un certain nombre de réserves et de questionnements émis par les agents, l'autorité fonctionnelle a dans un premier temps maintenu l'ensemble de ces dispositions.

Par suite, les agents ont saisi leurs représentants SNETAP-FSU afin que nous puissions reprendre ce sujet et quelques autres plus spécifiques au service entretien avec la direction. Une rencontre a pu avoir lieu le vendredi 11 octobre après-midi. L'entretien fut globalement constructif, avec une volonté d'écoute mutuelle. Le SNETAP-FSU a à cette occasion exprimé les réserves fortes des agents concernant cette nouvelle organisation du travail, au titre desquelles :

la remise à niveau de secteurs dégradés là où l'encadrement aurait sans doute dû réagir et agir bien avant, et cela au détriment de l'entretien approfondi nécessaire de leurs secteurs habituels, permis hors présence élève (de vacances à vacances) ;

le bien-fondé d'une intervention sur le CFA-CFPPA alors même qu'un an en arrière les consignes du Conseil Régional - leur employeur - avait conduit le directeur de l'établissement à informer les agents que les collègues affectés historiquement au ménage des locaux du CFA-CFPPA avaient vocation en tant qu'agents des lycées à rejoindre les rangs de leurs collègues sur les locaux du LEGTA. Nous avons terminé cet échange sur le fait qu'à notre sens si les agents des lycées, pour tout ou partie d'entre eux, devaient confirmer leurs réticences à procéder à ce type d'intervention sur le CFA-CFPPA où ils ne sont de fait pas affectés, il serait plus sage de mandater ici un prestataire extérieur, faute de quoi le Conseil Régional, en sa qualité d'employeur serait saisi en conséquence.

S'en est suivi un nouvel échange entre la secrétaire générale de l'établissement et les agents du service ménage ce mercredi 16 octobre. Si les agents ont pris acte positivement du fait que ces travaux tournants, secteur par secteur, de vacances à vacances, se limiteraient à l'année scolaire en cours, en revanche ils demeurent dans l'expectative quant à la capacité qui leur serait laissé de remettre leur secteur habituel à niveau en ne disposant plus (au mieux) que d'une journée sur les 4 de permanence (à titre d'exemple, en une seule journée hors présence élève, il ne sera pas possible pour la collègue en charge de l'entretien des salles de cours de faire plus que la partie "laboratoires"...). Mais, au-delà de cette différence d'appréciation qui persiste, le point de fixation principal s'est cristallisé autour de l'intervention programmée dès lundi 21 sur les locaux du CFA-CFPPA (afin de les nettoyer « du sol au plafond » avec intervention préalable au ménage de la part des agents affectés à l'entretien pour qu'ils sortent les meubles des chambres de l'internat). Aux réserves maintenues par les agents des lycées, l'autorité fonctionnelle s'est montrée sur ce point totalement hermétique, campant sur sa position initiale de « bâtiments appartenant au Conseil Régional » et donc devant par suite sans conteste être nettoyés et entretenus en conséquence par les agents des lycées employés par ce même Conseil Régional.

Au-delà de la méthode, l'argument d'autorité pour définitif qu'il soit présenté, n'a pas convaincu les agents des lycées, pas plus d'ailleurs que les représentants du SNETAP-FSU. Par suite, **nous déposons ce préavis de grève pour le lundi 21 octobre, les agents des lycées se refusant, en l'état, à prendre en charge ce travail d'entretien de fond des locaux du CFA-CFPPA.**

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président de Région, en votre qualité d'employeur, nous attendons une clarification sur ce qui peut ou ne peut pas ou plus être demandé aux agents des lycées en matière de ménage et d'entretien des locaux des CFA-CFPPA. Cette clarification permettra sans doute de retrouver un cadre commun à l'heure où le CFA-CFPPA du 28 ou encore celui du 36 se sont engagés dans des procédures de recrutement sur budget pour prendre en charge ces fonctions suite aux échanges que les directions de ces [EPLEFPA](#) ont pu avoir avec leurs chargés RH départementaux. Ici, en l'espèce, nous maintenons que le mandatement d'un prestataire extérieur sur budget des centres pour ces travaux de remise en l'état des locaux précités permettrait sans doute de sortir de cette impasse désormais avérée.

Ne doutant pas de l'attention que vous et vos services saurez porter à cette situation mal vécue par les agents des lycées du LEGTA de Tours-Fondettes, veuillez agréer, Monsieur le Président de Région, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Frédéric CHASSAGNETTE
Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU
Co-secrétaire régional Centre-Val de Loire



Snetap FSU 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tél 01 49 55 84 42 Fax 01 49 55 43 83